

## **CONSEIL MUNICIPAL du 5 Février 2019**

L'an 2019, le 05 février à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU, Arnaud PAGEAUD, Catherine ROUIL, Adjoint, Christophe LEBRETON, Bertrand DABO, conseillers délégués, Florent LIRONDIERE, Marie-Paule BLANLOEIL, Fabrice ETIE, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Michel OUAIRY.

Absents : Lydia BEATRIX (Pouvoir à Anne GUILLET), Aurélie ROUSSEAU (pouvoir à Nathalie GENEIX), Christelle JAUNASSE (pouvoir à André GUIHARD), Isabelle HARDY.

Secrétaire de séance : Florent Lirondière

### **Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2018**

Anne Guillet demande deux modifications :

-Subventions salle de sports : le projet étant déjà arrêté

-Fonds de concours Aménagement du plan d'eau : ajouter « d'une telle ampleur » après « une installation d'aire de camping-car à Teillé »

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Réf : 2019-001 : Autorisations d'ester en Justice**

Du fait des nouvelles réglementations en termes d'urbanisme, des terrains en hameau sont devenus non constructibles, les élus auraient pourtant souhaité les laisser constructibles. Le recours en urbanisme auquel fait face la commune est le suivant : un administré est en désaccord sur le refus d'une autorisation d'urbanisme.

Vu la délibération du 8 avril 2014, portant sur les délégations du conseil du maire,

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, d'ajouter et de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

« Point 16° : tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions. »

*Reçu en Préfecture le 07/02/2019*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019\_001-DE*

Il est demandé au maire, le rapport des actions menées dans le cadre de ses délégations.

### **Réf : 2019-002 : Autorisation de signature – acte de Convention avec ENEDIS**

Dans le cadre du déplacement du transformateur électrique appelé « Poste de la Cure », ENEDIS occupe du terrain communal. Un acte de convention de servitudes et de mise à disposition précise les droits et obligations de chacune des parties sur les parcelles concernées, à savoir : AB459 et AB574.

Il est précisé que les frais d'acte sont à la charge d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

*Reçu en Préfecture le 08/02/2019*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019\_002-DE*

## **Réf : 2019-003 : Subventions 2019**

Sur proposition de la commission Finances, le Maire présente les montants des subventions pour l'année 2019 :

| <b>Organismes</b>                       | <b>Montants</b> |
|---|-----------------|
| ACRO MODELES                            | 150,00 €        |
| AM LAIQUE TEILLE                        | 150,00 €        |
| AM LAIQUE TEILLE (Classe découverte)    | 2 640,00 €      |
| APE ECOLE ST PIERRE (Classe découverte) | 1 485,00 €      |
| ARMAT                                   | 150,00 €        |
| ARTISTES DE DEMAIN                      | 150,00 €        |
| AS TWIRLING MESANGER                    | 40,00 €         |
| ASCED HAND-BALL                         | 140,00 €        |
| CLUB PONGISTE                           | 310,00 €        |
| COSMOSE                                 | 150,00 €        |
| COURSES HIPPIQUES                       | 300,00 €        |
| CYCLO CLUB                              | 150,00 €        |
| FCAPI                                   | 150,00 €        |
| FCMTL                                   | 770,00 €        |
| FCPE TEILLE                             | 150,00 €        |

|  |                    |
|--|--------------------|
| LE CELLIER LIGNE UNION<br>BADMINTON    | 40,00 €            |
| LES 3 PPP                              | 150,00 €           |
| L'OUTIL EN MAIN                        | 310,00 €           |
| NEW RANCARD                            | 370,00 €           |
| OGE C ANCENIS                          | 770,00 €           |
| OGE C TEILLE                           | 46 350,00 €        |
| PANNECE TEILLE SOLIDARITE<br>TRANSPORT | 150,00 €           |
| PETIT A PETIT                          | 150,00 €           |
| POLY'GAMMES                            | 150,00 €           |
| RASED                                  | 58,00 €            |
| RESTOS COEUR                           | 150,00 €           |
| SOCIETE DES CHASSEURS DE<br>TEILLE     | 150,00 €           |
| TILLIACUM                              | 150,00 €           |
| VTA                                    | 150,00 €           |
| SUBVENTION EXCEPTIONNELLE              | 1 517,00 €         |
| <b>TOTALCOMPTE 6574</b>                | <b>57 500,00 €</b> |

Le Maire présente également le cout 2018 des élèves à l'école publique J. DEMY utile au calcul de la subvention des OGE C :

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| Coût moyen / élève             | 737,34 €   |
| Coût d'un élève en maternelle  | 1 530,71 € |
| Coût d'un élève en élémentaire | 392,60 €   |

*Certaines associations ne rentrent pas dans les critères d'attributions de subvention. Concernant le FCMTL, leur demande de subvention en plus ne sera pas suivie. Discussion sur les travaux : les élus se sont interrogés sur la fermeture de l'espace de convivialité pendant les travaux => les responsables n'y étaient pas favorables. Il est précisé que les travaux devraient déjà être terminés, un plafond sera installé dans l'année. La structure du sol a été renforcée.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les subventions telles qu'énoncées ci-dessus,
- Prend acte du cout de l'école publique.

Reçu en Préfecture le 08/02/2019

N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019\_003-DE

## **Réf : 2019-004 : Participations et cotisations 2019**

Certaines participations ont un caractère obligatoire, d'autres sont facultatives.

Sur proposition de la commission Finances, le Maire présente les montants des participations et cotisations pour l'année 2019 :

| <b>Organismes</b>                | <b>Montants</b>    |
|----------------------------------|--------------------|
| SIVOM RIALLE                     | 75 500,00 €        |
| St Mars la Jaille Salle de sport | 5 500,00 €         |
| <b>Compte 65541</b>              | <b>81 000,00 €</b> |
| CONSEIL GENERAL                  | 1 300,00 €         |
| FDGDON L.A. - POLLENIZ           | 600,00 €           |
| <b>Compte 6558</b>               | <b>1 900,00 €</b>  |
| Commune de LIGNE                 | 420,00 €           |
| Commune d'ANCENIS                | 300,00 €           |
| <b>Compte 657341</b>             | <b>720,00 €</b>    |
| AMF 44                           | 200,00 €           |
| MAIRES Ancenis                   | 108,00 €           |
| AMF 44                           | 472,00 €           |
| ELI                              | 10,00 €            |
| ANDES                            | 110,00 €           |
| <b>Compte 6281</b>               | <b>900,00 €</b>    |

Le Conseil municipal à l'unanimité, valide ces participations et cotisations.  
Les montants votés seront inscrits au budget.

*Reçu en Préfecture le 08/02/2019*  
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019\_004-DE

### **Réf : 2019-005 : Amende de police 2019**

La mise en sécurité de la rue du Haut Bourg avec la création d'un rond-point est nécessaire dans le cadre de l'aménagement du bourg : réduction de la vitesse, sécuriser les piétons jusqu'au chemin de la Halte.  
Monsieur le Maire va faire estimer le coût de la création du rond-point rue du Haut bourg.

Réponse aux questions des conseillers : il s'agit d'un rond-point franchissable. Le tracé du rond-point a été validé par le département (passe à proximité du salon de coiffure). Il s'agira d'une zone 30. L'installation d'un passage surélevé n'avait pas été envisagée à cause des nuisances sonores et le rond-point permet de faire demi-tour.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de poursuivre le projet et de solliciter toutes subventions relatives à celui-ci.  
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Est favorable à ce projet pour sécuriser la rue du Haut Bourg.
- Autorise le maire à demander une subvention au titre des amendes de polices.
- S'engage à réaliser ces travaux en 2019.

*Reçu en Préfecture le 08/02/2019*  
N° identifiant unique : 044-214402026-20190205-2019\_005-DE

#### **► Informations**

Grand débat national : quatre réunions auront lieu sur le Pays d'Ancenis. Un cahier de doléance est à disposition du public jusqu'au 21 février (date d'envoi à la Préfecture le 22 février 2019).

Travaux du bourg : le montant des travaux en éclairage public par le SYDELA s'élève à 14 626.33€ de participation communale et une participation de 21 579.50€ du SYDELA; ceci comprend les déplacements, la réparation et l'installation de mâts dans le bourg et l'éclairage du chemin des Romains (entrée des marches).

Une réunion de chantier a lieu tous les mercredis, les entreprises ont quelques difficultés vis-à-vis des dénivelés.

Salle de sports : permis en cours d'instruction. Le montant des travaux ne comprend pas l'achat des gradins (environ 2 000€ par gradin). L'appel d'offre pour les travaux est prévu en mai prochain.

Café-restaurant : une demande de subvention sera présentée au prochain conseil pour la réfection de la façade et du logement (avec changement des ouvertures).

#### Projets de lotissements :

- Belvédère : une esquisse montre que 8 lots seraient possibles. Des travaux de voirie et les travaux d'aménagement (viabilisation) représenteraient un cout estimé à 120 000€ HT. Le prix de vente des terrains sera à moduler en fonction des emplacements, estimation 70€ à 80€ du m<sup>2</sup>.  
Anne Guillet : comment faire pour renouveler la population afin de maintenir le nombre de classe dans les écoles ? Attirer des populations plus jeunes.  
Florent Lirondière : dans les lotissements actuels, il y a tout de même des ventes de maison. Il aurait fallu créer des lotissements plus régulièrement et non tous en même temps.  
Anne Guillet évoque le problème de mobilité vers Ancenis.  
Pour attirer des familles jeunes, il faut des prix de terrains attractifs.  
Le retard dans l'ouverture de lotissements provient également du retard pris dans les travaux de réfection de la station d'épuration arrivée à saturation.
- Lotissement la Chesnaie : pas de travaux d'aménagement à prévoir, seulement un bornage puis vente possible.
- Rue des Rochettes : 2 lots envisageables.
- Lotissement du Pin : la commune pourrait se positionner pour le terrain dans un premier temps. L'agence foncière de Loire Atlantique aide les communes dans les domaines suivants : prix d'achat, portage foncier, maîtrise du foncier, accompagnement pour les études. Dossier à compléter.

#### Problème des pigeons à l'église :

La pose de cage et les tirs ne sont pas suffisants pour faire fuir les pigeons logeant sur l'église.

La Société BIONE0 propose deux solutions :

-Coupelle sur rosace : 24 mois de répulsion => empêche la nidification et le repos des pigeons.

-Piégeage avec 2 cages (durée 1 mois)

Il est proposé de compléter le 1<sup>er</sup> dispositif par la pose de filet ou grillage au-dessus des portes (en priorité). Le maire demandera à la société BIONE0 leur tarif pour la pose de filet ou grillage.

#### Calendrier :

| Date                   | Horaire          | Réunion  |
|------------------------|------------------|--|
| samedi 23 février 2019 | 11h00            | Inauguration Skate Parc                        |
| lundi 11 mars 2019     | 19h00            | Maire et Adjointes                             |
| mardi 12 mars 2019     | 20h00            | Commission Finances                            |
| mardi 19 mars 2019     | 20h00            | Conseil Municipal                              |
| jeudi 28 mars 2019     | A déterminer     | Soirée à thème : Les Addictions (avec la BPDJ) |
| mardi 23 avril 2019    | 19h00            | Maire et Adjointes (à confirmer)               |
| mardi 30 avril 2019    | 20h30            | Conseil Municipal (à confirmer)                |
| dimanche 26 mai 2019   | Journée complète | Elections européennes (planning à venir)       |

#### ► **Commissions**

##### Enfance Jeunesse par J. Squelard

Restaurant scolaire : deux nouveaux fournisseurs locaux en légumes (Joué sur Erdre et Le Pin).

Atelier Cirque Ecole J. DEMY : le chapiteau sera installé à côté de l'espace enfance jeunesse du 11 au 15 mars 2019.

Le SIVOM du secteur de Riaillé organise l'écoraïd du 2 au 4 juillet 2019 à Vioreau.

##### Culture par A. Pageaud

Rencontre avec France Bénévolat, une association avec une antenne à Ancenis qui souhaite promouvoir son action (mise à disposition de bénévoles, promotion du bénévolat). => mettre un article dans le bulletin mensuel.

Animations de l'année : réunion avec les associations le 15 février à 20h30 pour en discuter.

New Rancard : évolution des missions en cours : arrêt de la programmation sur 2020-2021.

Teillé Animation : rencontre prochainement pour la gestion du chapiteau de l'association.

B. Dabo : La compagnie Eléments qui était venue en résidence au théâtre a fait un atelier avec des élèves en élémentaires des deux écoles le mardi 5 février.

#### Voirie par J Testard

Compte rendu de la commission voirie envoyé à tous les conseillers (état des lieux des routes).

Pour le budget 2019, il faudra maintenir un minimum d'entretien.

#### Communication par C. Rouil

Panorama : livré le 18 /01/19

Teillé actualités : ajout d'une rubrique Combien ça coûte ? Un seul thème à chaque fois.

#### Tourisme par C. Priou

Dans le cadre du tourisme en haute vallée de l'Erdre, une randonnée vintage est organisée les 29 et 30 juin 2019.

15/02/2019 : prochaine réunion tourisme.

Les chemins de randonnées : les travaux sont avancés jusqu'à la Pilardière.

Nouveau projet conjointement avec Pannecé : suite aux motivations du département, l'ancienne route de Teillé-Pannecé pourrait être la continuité des chemins de randonnées de Teillé.

Voie Verte : suite à la dégradation du sol sur la voie verte, le département prévoit l'élagage des arbres pour améliorer l'ensoleillement (éviter la formation de mousse sur le sentier) et des travaux d'enrobé sur toute la voie verte.

#### ► **Questions diverses**

A Pageaud : plainte de riverains sur déjection canines => Rappel dans le bulletin mensuel

Pose de distributeur de sacs ?

F Lirondière : chien en divagation dans le bourg (malinois).

A Guillet : de nouveau, problème de champignon à la bibliothèque + Problème de chauffage.

Réponse : la bibliothèque est normalement chauffée en permanence mais il y a eu une panne récemment. Vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.

Informations :

Le département et la région s'intéressent au parc des sculptures monumentales, un dossier doit être déposé deuxième quinzaine de février.

C Rouil présente le compte rendu de la réunion des conseillers.

N Geneix : 3 mois avant l'évènement, l'ACPA se désengage dans l'organisation des Foulées du 1<sup>er</sup> mai car elle estime que l'ASCED athlétisme ne s'investit pas suffisamment dans cette course.

Fin de la séance : 22h25

GUIHARD André

LEBRETON Christophe

ROUSSEAU (FERRÉ) Aurélie  
*Pouvoir à N GENEIX*

TESTARD Joseph

LIRONDIERE Florent

GENEIX Nathalie

SQUELARD Jérôme

BÉATRIX Lydia  
*Pouvoir à A Guillet*

GUILLET Anne

PRIOU Christian

BLANLOEIL Marie-Paule

HARDY Isabelle  
*Absente*

ROUIL Catherine

DABO Bertrand

JAUNASSE Christelle  
*Pouvoir à A. GUIHARD*

PAGEAUD Arnaud

ETIÉ Fabrice

OUIRY Michel